

**Pierre-Marie THEVENIAUD**

Président de Robin des Toits

[pm-theveniaud@robindestoits.org](mailto:pm-theveniaud@robindestoits.org)

Le 24 avril 2020

**Objet** : Débat à l'Assemblée Nationale sur l'application StopCovid

Madame la Députée, Monsieur le Député,  
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Les 27 et 28 avril prochains, le gouvernement appelle l'Assemblée Nationale à un débat suivi d'un vote, relatif à l'éventualité de mettre en place un système de traçage des citoyens, par une application appelée StopCovid, dans l'objectif annoncé de lutter contre la pandémie du Covid-19.

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre opposition ferme et résolue à l'instauration d'un tel système de surveillance des citoyens, et vous alerter sur **l'extrême gravité que présenterait sa mise en vigueur au regard de nos libertés fondamentales.**

Au-delà même des questions relatives à l'efficacité d'un tel système, qui ne saurait être assurée qu'à la condition que celui-ci soit gravement intrusif et attentatoire à nos vies privées, aucune des prétendues garanties dont il nous est affirmé que ce système serait entouré ne saurait emporter la conviction.

Ces garanties sont à l'évidence illusoires, tant ces systèmes pourront très aisément, à compter de leur mise en place, être progressivement rendus plus intrusifs, quand ils ne seront pas détournés de leur objectif initial, comme le sont régulièrement les fichiers d'ores et déjà existants.

De tels systèmes contribueraient en outre immanquablement à instaurer un état d'esprit de défiance entre nos concitoyens, quand l'heure est au contraire à la solidarité la plus forte, avec des risques de dérives dont on voit d'ores et déjà d'exécrables signes avec les délations qui fleurissent.

Plus grave encore : il suffit d'examiner les exemples de mise en place de tels systèmes sur le plan international pour constater qu'ils peuvent **très aisément évoluer vers des dispositifs de contrôle annihilant purement et simplement toutes les formes de libertés.**

Or, contrairement à l'un des éléments de langage qui sont relayés s'agissant des projets de « traçage », nous savons parfaitement que de tels systèmes ne seront en aucun cas temporaires mais, une fois adoptés, ils s'inscriront de manière définitive dans le paysage de la « surveillance à la française ».

L'exemple récent de la loi d'urgence antiterroriste, dont les dispositions ont été très largement intégrées au droit commun dès son abrogation, suffit à éclairer quiconque prétendrait accorder foi à cet argument.

Voici brièvement tracées quelques-unes des raisons qui nous conduisent à nous opposer sans la moindre ambiguïté à une telle perspective, qui contribuerait grandement et de manière irréversible à éloigner la France des règles de vie en commun que nous nous sommes données dans le cadre démocratique.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Pierre-Marie Théveniaud  
Président de Robin des Toits

